

Grande Aigrette

Egretta alba (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 027

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ardeidés

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale : arrêté du 29 Octobre 2009
- Liste rouge nationale (2011) : Vulnérable

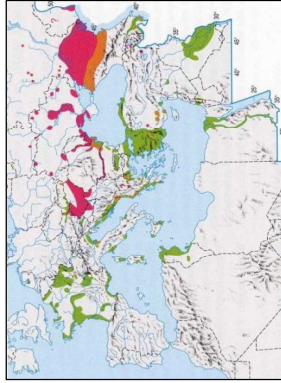


© Biotope – Photographie prise hors site

Description de l'espèce

La Grande Aigrette est un ardeidé de grande taille, sensiblement identique au Héron cendré. Elle a un plumage entièrement blanc avec des pattes sombres et des tibias jaunes. Son bec est normalement jaune et devient entièrement noir en période nuptiale.

Répartition en France et en Europe



Source : Camp S. et al. (1977-1984), *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic*, Vol. 1, 1b IX

La Grande aigrette est une espèce cosmopolite, c'est-à-dire qu'elle est présente sur les différents continents. Par contre elle est plus rare en Europe que dans le reste du monde.

En France, sa distribution en hivernage se limite principalement au littoral atlantique et méditerranéen, ainsi que le long de la Loire et des grandes régions d'étangs. Quelques couples nicheurs sont présents en Loire-Atlantique, Camargue et dans les Dombes.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

L'effectif nicheur européen de la Grande Aigrette est estimé entre 11 000 et 24 000 couples, dont 3 000 à 10 000 en Russie). La population nicheuse européenne et sa distribution sont en augmentation de plus de 50% depuis les années 1970. La Grande Aigrette est nicheuse depuis les années 1990 en France. Les derniers recensements de la population nicheuse font état de 113 couples au lac de Grand Lieu en 2006 et 22 en Camargue en 2004.

Les populations européenne et nationale semblent en augmentation, cependant les effectifs restent faibles. (ROCAMORA et al. 1999)

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site

Cette espèce est très irrégulière sur le site. Deux individus ont été observés en 2003 sur des tommes de chasse.

Menaces

- Assèchement naturel ou artificiel des marais pendant la période de reproduction (diminution des disponibilités alimentaires et augmentation des risques de prédation).
- Pâturage intensif : risques de destruction des nichées (piétinement, visibilité du nid) et hauteur et densité de roseaux insuffisantes.
- Pollution des eaux (diminution des disponibilités alimentaires)
- Inondation des nichées par augmentation des niveaux d'eau rapide au printemps
- Dérangement humain
- Destruction des roseillers (drainage pour le développement agricole et urbain ou surexploitation de la sagne).
- Salinisation des plans d'eau (régression de la roseillère au profit de l'eau libre).
- Atterrissement de la roseillère (évolution de la roseillère vers un milieu terrestre buissonnant suite à l'accumulation de matière végétale).
- Aménagements cynégétiques : création de grands clairs et régime hydrologique favorisant l'assèchement printanier plutôt qu'estival.
- Diminution du nombre de sites de nidification en arbres.

Mesures de gestion conservatoire

Les sites des dortoirs hivernaux et les principales zones de gagnages concentrant un grand nombre d'oiseaux en hiver doivent faire l'objet d'un maintien des habitats en place afin d'y assurer la pérennité des ressources alimentaires. Il faut également y assurer une quiétude indispensable à l'installation des dortoirs dans les secteurs boisés des zones humides.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures sont favorables à l'ensemble des espèces faunistiques des zones humides et particulièrement des roseillères.